



Carole Pascarel

Membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris, chacun riche de son expérience et de sa sensibilité personnelle, les candidats du collège ordinal Paris qui se présenteront au suffrage de leur Conseil de l'Ordre le 21 novembre prochain ont vocation à contribuer aux travaux et à l'action du Conseil National des Barreaux en apportant à la réflexion commune les idées de chacun et les spécificités du barreau parisien. Comme tous les membres élus au Conseil National des Barreaux, ils participeront efficacement à la représentation et à la défense des intérêts de toute la profession. Quels que soient les noms de ceux qui auront l'honneur et la charge de représenter le Barreau de Paris, les candidats à l'élection du collège ordinal Paris affirment, ensemble, leur volonté commune de défendre et servir leur profession et l'ensemble des avocats de France.

Biographie expresse :

- Prestation de serment en février 2000,

- Associée fondatrice du cabinet FP Avocats, société d'exercice de moyens (2013 à ce jour),
Spécialiste en droit de la famille, droit du patrimoine, tutelles, droit des mineurs, Expertise en Modes amiables de la résolution des litiges (processus collaboratif, médiation, procédure participative),

- Département contentieux du cabinet UGGC et avocats (2000-2013),

- Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris (2015-2017),
*Secrétaire de la Commission de Règlementation de l'exercice du droit (2016-2017),
Secrétaire de la Commission Difficultés d'exercice en collaboration (2017),*

- Formée au droit collaboratif,

- Membre de l'Association Française des Praticiens du Droit Collaboratif.